
L'information économique, clef d'une politique de décentralisation.

En 1963, au moment où était créée la Délégation à l'Aménagement du Territoire, la décentralisation des activités jugées trop concentrées en région parisienne constituait son principal objectif. Le schéma des métropoles « d'équilibre » fut alors élaboré et considéré comme l'alternative positive et réaliste au « désert français ».

Toutefois, la décentralisation des activités ne changeait pas de nature, depuis qu'en 1954 était amorcée, par l'action du comité de décentralisation, l'industrialisation des zones rurales et des petites villes principalement.

les observatoires économiques

GÉRARD WEILL *

A ceux qui rêvaient de voir les grandes villes françaises devenir, à l'instar des villes étrangères de 500 000 à 1 000 000 d'habitants, de petites capitales économiques, on pouvait opposer la réalité : la tendance à voir les centres de décision se concentrer sur Paris se poursuivait. Les dernières grandes entreprises de province rejoignaient Paris ; derniers vestiges du XIX^e siècle, les bourses de province tombaient dans le sommeil. La réforme administrative de 1964, la confirmation des régions de programme, la désignation de préfets régionaux et la création des CODER* ne permettaient pas d'endiguer cette tendance lourde.

Il apparaissait alors qu'une des raisons de l'assujettissement économique de la province à Paris était due à l'organisation de circuits de l'information. Paris détenait, et détient encore, le monopole de l'information économique, au point que se créaient des situations paradoxales : la province était quadrillée pour la collecte de l'information statistique, mais cette information n'était traitée, interprétée, utilisée qu'à Paris. En 1963, lorsque les préfets coordonnateurs durent contribuer à établir les « tranches opératoires » pour les deux dernières années du IV^e Plan, c'est Paris qui leur fournit les statistiques régionales à partir desquelles ils pouvaient exécuter leur tâche.

Dès 1963, la DATAR** s'aperçut de la pauvreté des informations statistiques publiées en province. Elle entreprit avec l'INSEE***, à Paris, une publication annuelle de statistiques régionales obtenues à l'échelon des administrations centrales. Cette publication est maintenant la base de la connaissance économique des régions.

C'est dans ce contexte que fut lancée la politique des observatoires régionaux. L'objectif de cette politique était le suivant : agir par une intervention volontairement limitée sur les circuits de l'information (statistique) afin de permettre aux régions et aux métropoles de disposer, sans recourir à Paris, d'une information rassemblée, traitée et aisément utilisable.

* Chargé de mission
à la Délégation à l'Aménagement du Territoire
et à l'Action Régionale,
décédé accidentellement en septembre 1969.

* Commission de Développement Économique Régional.
** Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.
*** Institut National de Statistiques et d'Études Économiques.

A partir du réseau de collecte existant (principalement à partir du réseau public) il s'agissait de faire tomber au niveau régional les cloisons entre les secteurs, cloisons qui tenaient à l'organisation « verticale » des administrations spécialisées. Il s'agissait également d'ouvrir une fenêtre sur les utilisateurs régionaux afin qu'ils ne soient pas obligés de rechercher à Paris ce dont ils pouvaient disposer sur place.

Il va de soi que le raisonnement était sommaire et qu'il y avait quelque risque à considérer l'information économique indépendamment des infrastructures de production de cette information, c'est-à-dire de ses utilisateurs privilégiés. Ceci aboutissait à admettre qu'il en était de l'information comme de la culture classique : un patrimoine

Les observatoires à l'heure de l'informatique.

Conçus indépendamment des perspectives de l'informatique, les observatoires régionaux viennent-ils trop tard ou sont-ils, au contraire, les armes providentielles de la « révolution informatique » ? Tel est bien le problème important auquel il convient d'apporter rapidement une réponse.

Mais il n'est possible de résoudre ce problème qu'en reprenant l'ensemble du dossier :

1. L'objectif « fondamental » de l'aménagement du territoire, la décentralisation et son expression positive, la politique des métropoles d'équilibre, sont-ils toujours primordiaux ?

régionaux et le "sésame"

existant et fini auquel peuvent avoir accès les élites et qu'il fallait démocratiser et non pas une dimension permanente et en évolution constante des activités humaines.

Cette politique était néanmoins justifiée à l'époque pré-informatique : elle aboutissait à renforcer certains des services extérieurs de l'INSEE (ceux des métropoles d'équilibre principalement), à leur permettre d'avoir sur les autres services extérieurs de l'administration un rôle de concertation en matière de recueil et de traitement statistique, à mettre à leur disposition des moyens de publication et des locaux qui les mettent au contact du « public ».

En 1965, la DATAR transférait des crédits du FIAT * sur divers chapitres du budget du Ministère des Finances, en vue de créer, au sein des directions régionales de l'INSEE, deux « observatoires » expérimentaux, l'un pour le Nord, l'autre pour la Méditerranée.

Ces observatoires prirent très vite une place originale définissant progressivement leur mission : établir des contacts avec tous les fournisseurs d'information au niveau de la région ; archiver toutes les informations possibles ; traiter systématiquement certaines d'entre elles jugées les plus utilisées (compilation, tableaux, publications) ; traiter à la demande tous les problèmes comportant l'utilisation de statistiques localisées (exploitation de la méthode des cas, séminaires en vue de modéliser des clientèles, pré-études et parfois études économiques complètes).

En 1967, deux observatoires nouveaux étaient décidés, à Bordeaux pour le Sud-Ouest et à Nantes pour l'Ouest. En 1968, l'observatoire du bassin parisien faisait l'objet d'une étude de l'INSEE. En 1969, une autre étude prévoyait l'achèvement du réseau des observatoires en 1971-72 (Lyon, Nancy-Metz).

2. Est-il possible et souhaitable de renverser la tendance lourde constatée, c'est-à-dire la concentration géographique du pouvoir de décision à Paris ?

3. Le développement de l'informatique peut-il apporter de nouvelles données pour tenter de réaliser l'objectif de décentralisation ?

4. Est-il possible, pour la Délégation à l'Aménagement du Territoire, d'influer sur le développement de l'informatique afin de moduler ses effets sur la géographie ?

5. L'État a-t-il intérêt à créer pour son propre compte des banques d'information et d'en faire des services publics ?

6. Les observatoires régionaux sont-ils en position de jouer ce rôle ?

Chacune de ces six questions est importante et il appartient aux pouvoirs publics d'y répondre de manière précise et argumentée. Les deux premières sont au cœur des études du schéma général d'aménagement de la France.

Ce programme doit permettre, en effet, de dresser un bilan de la politique d'aménagement du territoire au regard de ses objectifs.

Pour répondre aux quatre autres questions, a été créé, dans le cadre de la préparation du schéma général d'aménagement de la France, un groupe « ad hoc » dont la responsabilité a été confiée à M. Pierre Lhermitte, Directeur à l'E.D.F. Les travaux de ce groupe permettront, dès 1970, de définir la vraie nature des observatoires : seront-ils des services extérieurs d'une administration parisienne, ouverts sur le public avec une mission principalement de pédagogie auprès des utilisateurs ? Seront-ils les éléments structurants du schéma de l'informatique, les « grands échangeurs » d'information, l'armature d'un système de circulation d'information autour duquel s'ordonneront de nouvelles régions économiques ?

G. W.

* Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.